

**Condition d'adhésion à compter de 2013 et pour les années à venir**

Collectivité : 0,06 € par habitant (Population DGF à N-3) - plafond 12 000 €

Association de 0 à 5 salariés\* : 100 €

Association de 6 à 10 salariés\* : 200 €

Association de plus de 10 salariés\* : 400 €

*\* Nombre de salariés en équivalent temps plein pour l'année en cours (ne sont pris en compte que les CDI et CDD à temps pleins et partiels ; ne pas prendre en compte les contrats aidés...).*